

Interpellation : Quel est l'impact sur la péréquation intercantonale des exonérations de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ?

Les règles de la péréquation financière intercantonale prennent en compte le « potentiel de ressources » des cantons pour déterminer s'ils sont contributeurs ou bénéficiaires. Ce potentiel prend notamment en compte les bénéfices des personnes morales. Si de nombreuses sociétés faisant d'importants bénéfices se trouvent sur le territoire d'un canton, l'indice de ressource de ce dernier en sera d'autant plus élevé et il aura d'autant plus de « chances » d'être un canton contributeur. Or, dans notre canton, de nombreuses personnes morales bénéficiant d'exonération d'impôt, p. ex. au titre de l'arrêté « Bonny », font d'importants bénéfices. Ces bénéfices augmentent l'indice de ressources du canton. Mais, comme ces sociétés sont exonérées d'impôt, le canton ne prélève pas les ressources qui entrent pourtant dans le calcul son « potentiel ». Il doit donc contribuer à la péréquation avec des montants qu'il n'a pas prélevés.

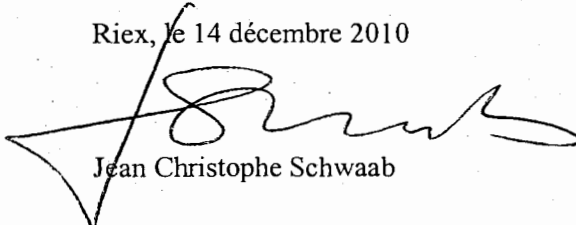
En outre, les données transmises par le canton pour le calcul de la péréquation semblent, en tout cas de l'avis du Contrôle Fédéral des Finances (CDF), contenir des inexactitudes ou à tout le moins des divergences d'interprétation. Ainsi, le CDF a relevé dans son « Audit 2010 auprès des cantons et des offices fédéraux » (p. 11) « des écarts importants entre les données livrées par le canton de Vaud au titre de la RPT et les informations disponibles auprès du Secrétariat fédéral à l'économie. Ces faits ont entraîné l'ouverture d'un nouveau mandat afin de vérifier la conformité des allègements à l'IFD aux décisions du Département fédéral de l'économie. Débutés en août 2010 auprès du Seco ainsi que de quelques cantons sélectionnés, ces travaux ont révélé de multiples erreurs au niveau de l'intégralité et de l'exactitude des données vaudoises. (...) Il a validé le principe d'une correction éventuelle des montants 2011 de la péréquation financière pour les données vaudoises relatives aux années fiscales 2005, 2006 et 2007. Le CDF a convenu d'une intervention en novembre 2010 auprès de l'ACI vaudoise avec pour objectif un contrôle des données RPT 2005-2007 pour toutes les sociétés au bénéfice d'allègement à l'IFD et/ou d'allègement au niveau cantonal (risque d'intégralité). Les résultats des contrôles feront l'objet d'une nouvelle livraison, respectivement de décisions de corrections. »

Nous avons donc l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Combien y a-t-il de personnes morales exonérées de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'arrêté « Bonny » ou à un autre titre dans le canton ?
2. Quel est l'impact des personnes morales exonérées d'impôt sur l'indice des ressources du canton ?
3. Quelle somme le canton doit-il verser à la péréquation intercantonale suite à l'augmentation de son indice des ressources due à ces personnes morales ?
4. Le Conseil d'Etat compte-t-il remédier à cette situation et, si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
5. Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat des erreurs relevées dans l'audit 2010 du CDF ?
6. Quel sera l'impact financier des éventuelles décisions de corrections évoquées dans l'audit 2010 du CDF ?
7. Que compte faire le Conseil d'Etat pour mettre un terme aux erreurs ou divergences d'interprétation concernant l'intégration des données des sociétés exonérées d'impôt sur le bénéfice dans le calcul de l'indice des ressources ?
8. D'une manière générale, comment le Conseil d'Etat compte-t-il intervenir auprès des autorités fédérales pour que la péréquation intercantonale tienne mieux compte des intérêts du canton ?

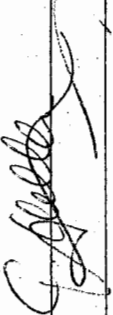
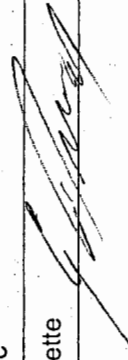

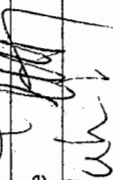
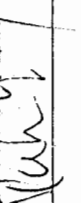



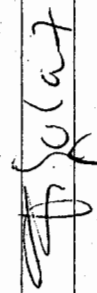
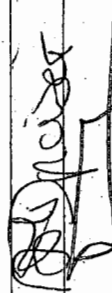
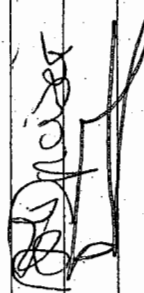

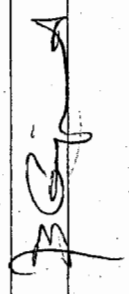
Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Riex, le 14 décembre 2010

  
Jean Christophe Schwaab

(ne souhaite pas développer)

# Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine 	Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette 
Ansermet Jacques	Chatelain André	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie 	Chevalley Christine	Fardel Claude-André
Attinger Doepper Claire 	Chevalley Edna <i>Edna Chevalley</i>	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille 	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François 	Feller Olivier
Ballif Laurent 	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Fiora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André 
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence 
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie 	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Deriaz Philippe 	Gorrite Nuria 
Bottlang-Pittet Jaqueline	Desmeules Michel	Grandjean Pierre
Brélaz François	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël	Dind Claudine	Guignard Jean 

# Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre